

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 9 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE FOLL Marie-Françoise; LE CALVEZ Michel; VILLECROZE Philippe;

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie ; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; VAUTHIER Ophélie.

**Administrateurs absents :**

OLLIVRO HERVE; LE SAULNIER Brigitte.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

VAUTHIER Ophélie à VILLECROZE Philippe

En exercice : 24  
Présents : 11  
Absents : 13  
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 4 avril 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-04-14

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP

**CISPDR : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - CIDFF**

Le CIAS est chargé de la coordination et l'animation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Dans ce cadre et pour pérenniser les interventions du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Côtes d'Armor (CIDFF), le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur une nouvelle contractualisation avec le CIDFF.

L'association CIDFF assurera la mise à disposition des femmes et des familles de diverses informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé, dans le cadre de la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que de la lutte contre les violences et les préjugés sexistes.

La convention prend effet pour l'exercice 2025 et pour une durée de 3 ans, soit de 2025 à 2027.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à une contribution financière prévisionnelle maximale de 38 560 € sur la durée de la convention.

**Vu** le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 3 avril 2025 ;

**Lecture entendue, et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité,**

- **APROUVE** la convention d'objectifs et de moyen annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

